

-----Message d'origine-----

De : Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par MARSELLA Christiane (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 23 mai 2023 13:53

À : mairie.souclin <mairie.souclin@wanadoo.fr>

Cc : Agnès Dally Martin <adallymartin@gmail.com>; PREF01 SECRETARIAT PREFET - 01 AIN/PREFECTURE/BOITES FONCTIONNELLES <pref-secretariat-prefet@ain.gouv.fr>; MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - IGEDD/MIGT Lyon <mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : Avis sans observation (tacite) - Elaboration du PLU - Commune de Souclin (01)

Bonjour,

Nous vous informons que la MRAe n'a pas été mise en capacité de délivrer un avis -et donc ses observations- dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

Nota : copie à la Préfecture pour information

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
CIDDAE / Pôle AE service d'appui à la MRAe ARA